

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de lumière », créée au 1er janvier 2017, composée de 41 communes, d'une population d'environ 11 500 habitants permanents,

RECRUTE

UN OU UNE DIRECTEUR(RICE) D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LOCALISÉ A ALLOS (04260)

Contrat d'Engagement Educatif
du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021

Sous la responsabilité de la directrice du Pôle éducation, le/la directeur/trice de l'accueil de loisirs est chargé(e) de:

- Accueillir en sécurité les enfants de 3 à 12 ans, superviser les temps d'accueil, et garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Vous serez le ou la responsable du groupe, meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique de la structure.
- Pour cela, vous intégrerez et coordonnerez l'équipe d'animation et l'organisation administrative de l'accueil de loisirs. Vous faciliterez les retours auprès de votre hiérarchie sur le résultat des animations et actions en cours.
- Au quotidien vous assurez le suivi et la saisie des inscriptions, l'enregistrement et le pointage des enfants, le respect des règles et des conditions sanitaires, de sécurité, d'hygiène, administrative, ainsi que la gestion des stocks, l'élaboration et la diffusion de supports de communication (flyers, etc.), des pièces administratives, de l'affichage obligatoire, le suivi du portail famille (validation réservation), et la vérification de la complétude des dossiers.

PROFIL ET PRINCIPALES COMPETENCES

Diplôme requis : BAFD, BPJEPS – UC Direction ou équivalent

SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE :

- > Utilisation courante de logiciels informatiques (Word, Excel, celle du logiciel d'inscription DOMINOWEB appréciée...)
- > Aptitudes à suivre des protocoles
- > Connaissance du public 3-12 ans et de la réglementation en vigueur relative aux accueils de loisirs (ALSH, sport, HACCP, PMI, Transport)
- > Notions comptables (régisseur) et capacités rédactionnelles
- > Méthodologie de construction d'un cycle d'activités et de projet, des conditions matérielles et techniques
- > Organiser des activités d'éveil, sportives, culturelles, artistiques
- > Techniques d'animation et d'encadrement

SAVOIR ETRE :

- > Autonomie, capacité d'adaptation et dynamisme
- > Rigueur administrative et discrétion impérative
- > Sens du contact et capacité à travailler en équipe et en partenariat
- > Créativité, curiosité, imagination, esprit d'initiative
- > Capacité d'écoute et d'adaptation, polyvalence
- > Sens des responsabilités, capacité à motiver une équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- > Rémunération : voir la grille annexe, relative à la rémunération des CEE à la CCAPV.
- > Grande amplitude de travail journalière et hebdomadaire au regard de la saisonnalité de l'activité, travail le week-end possible
- > Participation forfaitaire de l'employeur aux cotisations des mutuelles santé et prévoyance labellisées
- > Emploi non logé, possibilité de solliciter un hébergement à la maison des saisonniers d'Allos

CE POSTE EST A POUVOIR DU 19 DECEMBRE 2020 AU 3 JANVIER 2021

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser **au plus tôt**, à l'attention de Monsieur le Président de la CCAPV, en précisant dans l'objet l'intitulé du poste.

- > Par mail : ressources-humaines@ccapv.fr
- > Par courrier : Service Ressources Humaines Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, « Sources de Lumière » - ZA les Iscles, BP 2 - 04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

TARIFS FORFAITAIRES APPLIQUES AU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Vous trouverez ci-dessous les tarifs forfaitaires appliqués au Contrat d'Engagement Educatif au sein de la CCAPV :

Valeurs exprimées en net	Directeur Diplômé (ex : BAFD, BPJEPS)	Animateur diplômé (ex : BAFA/BPJEPS)	Stagiaire BAFA/CAP Petite enfance	Stagiaire BAFD	Non diplômé
Forfait journalier	70	50	15	25	15
Forfait ½ journée	35	25	7.50	12.50	7.5
Forfait veillée	10	10	10	10	10
Forfait nuit (23h-7h) séjours	15	15	15	15	15
Réunion préparatoire ½ journée	30	25	9	9	9
Forfait réunion hebdomadaire	5	5	5	5	5
Forfait responsable de séjours par séjour	60				
Forfait qualification surveillant de baignade hebdomadaire	10	10	10	10	10

Vous pourrez bénéficier d'un coefficient de majoration visant à valoriser le montant de la rémunération en fonction de votre expérience et de votre ancienneté au sein de la CCAPV selon les taux ci-dessous :

	2 périodes*	3 à 5 périodes	+ de 5 périodes	
Ancienneté sur la CCAPV	10 %	20 %	40 %	
	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 à 6 ans	+ 6 ans
Expériences	10 %	20 %	30 %	40 %
Plafond du cumul			60%	

* une période d'ACM à la CCAPV correspond à une période d'accueil en animation d'au moins deux semaines sur les petites vacances scolaires, et jusqu'à un mois sur juillet et août.